

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL POUR CIRCULER ENTRE 21 HEURES ET 6 HEURES

Dans le cadre du couvre-feu décrété à partir du 17 octobre 2020

Je soussigné, Sylvain DUCROZ, Directeur des Ressources Humaines, de

l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

certifie que la personne désignée ci-après participe à la continuité du service public hospitalier et est ainsi appelée à circuler quotidiennement, dans le cadre de ses déplacements domicile-travail, **après 21 heures et avant 6 heures :**

Nom :

Prénom :

Adresse du domicile :

Nature de l'activité professionnelle :

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle :

Moyen de déplacement :

Durée de validité : **du 17 octobre au 1^{er} décembre 2020**

Nom et cachet l'employeur : **Sylvain DUCROZ**
Directeur des Ressources Humaines
Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
Téléphone : 01 40 27 45 15

Fait à :

Le :